



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.40/4  
30 novembre 2018

Original: ANGLAIS

Huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées (SPAW) de la Grande Région Caraïbe

Panama, du 5 au 7 décembre 2018

## PROPOSITION D'INTÉGRATION D'AIRES PROTÉGÉES AU PROTOCOLE SPAW

**Action devant être entreprise :**

*Le 8<sup>ème</sup> STAC du Protocole SPAW (STAC8) est invité à revoir ce rapport et à effectuer des recommandations en vue de la dixième Réunion des parties contractantes au Protocole SPAW (COP10), quant à l'inscription au titre du Protocole SPAW des aires protégées proposées et présentées par les Parties (Annexe III).*

***Pour des raisons d'économie et de l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires des documents de Travail et d'Information à la Réunion, et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.***

\*Le présent document est reproduit sans édition officielle.



**TABLE DES MATIERES**

<b>I. CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
<b>II. LANCEMENT DU NOUVEAU PROCESSUS D'INSCRIPTION D'APS EN VUE D'UNE PRESENTATION A LA COP10.....</b>	<b>2</b>
<b>III. RÉSULTATS DE L'EXAMEN DES RAPPORTS EFFECTUÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION DES AIRES PROTÉGÉES PROPOSÉES POUR INTEGRATION AU PROTOCOLE SPAW.....</b>	<b>2</b>
<b>IV. CONCLUSION GÉNÉRALE DU CAR-SPAW.....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE I: LETTRE D'INVITATION AUX MEMBRES DU « GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES » (29 OCTOBRE 2018) POUR LES INVITER À REVISER LES ZONES PROTÉGÉES REPRÉSENTÉES POUR LA LISTE SOUS SPAW .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE II: LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE III: CARTE DES AIRES PROTEGEES LISTEES EN DATE DE 2018.....</b>	<b>12</b>



## I. CONTEXTE

1. L'inscription des aires protégées au titre du Protocole concernant les aires et les espèces spécialement protégées (SPA), selon l'Article 7, a été, depuis 2004, une priorité pour les Conférences des parties successives. Cet engagement inclut le développement d'un programme de coopération pour les aires protégées inscrites et contribuera à l'établissement de réseaux écologiques d'aires marines protégées (AMP).
2. Les lignes directrices ainsi que les critères pour l'évaluation des aires protégées devant être inscrites au Protocole SPA ont été développés par un Groupe de travail composé d'experts nommés par les Parties contractantes au Protocole SPA, tout comme un format de rapport, qui a pour but d'aider les Parties à préparer les rapports de présentation des aires protégées qu'elles souhaitent inscrire. Les lignes directrices ont été adoptées lors de la cinquième Réunion des parties contractantes au Protocole SPA (COP5) (St. John's, Antigua, 8 septembre 2008), et le format de rapport a été adopté lors de la sixième COP à Montego Bay, en Jamaïque, le 5 octobre 2010.
3. Un outil Web spécifique qui suit le format de rapport a été élaboré par le CAR SPA afin d'offrir la possibilité aux Parties de préparer et de soumettre des rapports en ligne, si elles le souhaitent, l'utilisation de l'outil web étant facultative. L'outil est disponible à l'adresse: <http://www.spaw-palisting.org/>
4. Une base de données dédiée a également été développée dans le même délai pour héberger les données fournies dans les rapports, ainsi que pour faciliter la compilation et l'analyse des caractéristiques des Aires Protégées listées sous le Protocole SPA.
5. À ce jour, 32 Aires Protégées ont été présentés et listées (voir carte ci-jointe à l'annexe III), à savoir et chronologiquement :
  - à la COP 7 en 2012:
    - **Belize** : Réserve Marine Hol Chan et Réserve Marine du Récif de Glover ;
    - **Bonaire (Pays-Bas)** : Parc National Marin de Bonaire ;
    - **Colombie** : Sanctuaire de Faune et de Flore du grand marais de Santa Marta et Aire Marine Protégées Régionale de Seaflower ;
    - **Cuba**: Parc National de Guanahacabibes;
    - **Guyane (France)** : Réserve Naturelle de l'île du Grand Connétable ;
    - **Antilles Françaises (France)** : Sanctuaire Agoa;
    - **Guadeloupe (France)** : Parc national de la Guadeloupe et Réserve Naturelle Nationale de Petite-Terre ;
    - **Saba (Pays-Bas)** : Parc national de Saba Bank ;
    - **St Eustache (Pays-Bas)**: Parc National du Quill et Boven;
    - **St Martin (France)** : Réserve Naturelle de l'Etangs des Salines ;
    - **Etats-Unis d'Amérique** : Sanctuaire National Marin des Florida Keys; Parc National Dry Tortugas; Parc National des Everglades et le Sanctuaire National Marin Flower Garden Banks au Texas (Golfe du Mexique) ;
  - à la COP 8 en 2014:
    - **Belize** : Réserve Marine Port Honduras ;
    - **Colombie** : Parc Naturel Régional "Zones humides" entre les fleuves León et Suriquí;
    - **République Dominicaine** : Parc National de La Caleta; Parc National Jaragua; Parc National Los Haitises et Parc National Sierra de Bahoruco ;
    - **Martinique (France)** : Réserve Etang des Salines et Réserve du Versant Nord-Ouest de la Montagne Pelée ;
    - **Grenade** : Réserve Molinière-Beauséjour ;
    - **Saint Vincent et les Grenadines** : Parc Marin Tobago Cays ;
    - **Pays-Bas (Sint Maarten)**: Parc National Marin Saba; Parc National Marin de St Eustache et le Parc Marin Man O War Shoal ;
  - et à la COP 9 en 2016:
    - **Cuba**: Parc National de Cayos de San Felipe.

Les rapports complets sont disponibles ici : <http://www.spaw-palisting.org/>

## II. LANCEMENT DU NOUVEAU PROCESSUS D'INSCRIPTION D'APs EN VUE D'UNE PRESENTATION à LA COP10

6. Le CAR-SPAW au nom du Secrétariat a invité les Parties Contractantes au SPAW au printemps 2018, à envisager de présenter des aires protégées supplémentaires pour l'inscription sous SPAW à la dixième Conférence des Parties et d'initier l'élaboration de la présentation des rapports.
7. Trois propositions d'inscription ont été envoyées pour révision :
  - **Saba (Pays-Bas)** : Parc National du Mount Scenery;
  - **France** : Réserve Naturelle Nationale de l'Amana et Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura (Guyane Française).
8. Pour accéder aux rapport des APs présentées en 2018, cliquez sur les liens ci-dessous :
  - [http://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/listing\\_under\\_spaw\\_protocol\\_of\\_rnn-amana\\_report.pdf](http://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/listing_under_spaw_protocol_of_rnn-amana_report.pdf)
  - [http://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/listing\\_under\\_spaw\\_protocol\\_of\\_rnn-kr\\_report.pdf](http://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/listing_under_spaw_protocol_of_rnn-kr_report.pdf)
  - [http://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/mt-scenery\\_national\\_park\\_report.pdf](http://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/mt-scenery_national_park_report.pdf)
1. L'admissibilité des rapports présentant les aires protégées proposées pour référencement en vertu du protocole SPAW a d'abord été vérifiée en octobre par le Centre d'activité régional du SPAW (dans le cadre du Secrétariat du SPAW) et par le coordinateur du groupe de travail sur l'évaluation des aires protégées proposées pour référencement dans le cadre du protocole SPAW (voir Annexe II - liste des membres). Le CAR-SPAW a ensuite demandé au groupe de travail de revoir les rapports de présentation (révision externe) afin de faciliter l'évaluation des rapports de présentation qui seront réalisés par le SPAW lors du STAC8. Vous pouvez consulter le rapport de présentation ci-après.

## III. RÉSULTATS DE L'EXAMEN DES RAPPORTS EFFECTUÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION DES AIRES PROTÉGÉES PROPOSÉES POUR INTEGRATION AU PROTOCOLE SPAW

### 10. Processus d'évaluation standard réalisé par le groupe de travail « aires protégées » - Révision externe

*N.B. : Le groupe de travail sur les aires protégées, établi depuis 2007 pour développer les directives et le format annoté, est consulté de manière informelle et est piloté et coordonné par le Centre d'activité régional du SPAW. Il est chargé de mener un premier processus d'évaluation standard des rapports de présentation (révision externe). Les rapports seront ensuite évalués par le Comité consultatif scientifique et technique (STAC) avant d'être présentés à la Conférence des Parties (printemps 2019) en vue d'être adoptés.*

11. L'objectif de ce format est tout d'abord de faciliter la révision informelle des rapports de présentation effectuée par les experts du groupe de travail, puis le rapport des principaux commentaires au STAC. Une première partie résume les commentaires principaux du CAR-SPAW sur le rapport des experts. Ensuite, les sections suivantes comprennent la révision et les commentaires des experts dans le format ci-dessous.

---

### Résumé des principaux commentaires des experts du groupe de travail :

- ✓ Manque global de documents obligatoires dans chaque rapport de présentation.
- ✓ Les rapports sont complets mais il manque globalement des informations sur des aspects communs et spécifiques considérés comme importants pour l'intégration d'une aire protégée au protocole SPAW.
- ✓ Les aires protégées présentées répondent aux critères requis pour une intégration au protocole SPAW.
- ✓ Chacune des trois propositions ayant donné lieu à des avis avec réserve, la possibilité d'apporter des éléments de réponses à ces commentaires a été offerte aux Parties concernées.

**12. Nom de l'aire protégée pour laquelle le rapport de présentation a été soumis et pays dans lequel elle se trouve :  
Parc national Mount Scenery – île de Saba, Royaume des Pays-Bas**

Résumé des commentaires préliminaires du CAR-SPAW sur le rapport de présentation

*Le rapport a été correctement complété. Aucune information obligatoire ne manque (admissibilité)*

*Sept critères écologiques proposés : représentativité, valeur de conservation, rareté, naturalité, habitats critiques, diversité et résilience.*

*Les trois critères culturels et socio-économiques proposés sont représentés : productivité, utilisation culturelle et traditionnelle, bénéfices socio-économiques.*

*Un critère non obligatoire mais fortement recommandé peut être considéré comme manquant : « la présentation d'une planification et d'une gestion basées sur des connaissances scientifiques, traditionnelles et techniques ».*

Évaluation externe par les experts :

Nom de l'expert consulté : Lloyd Gardner

Pays : îles Vierges des États-Unis

Poste : consultant en planification environnementale

E-mail : LSG\_JR@hotmail.com

Date de l'évaluation : 8 novembre 2018

Nom de l'expert consulté : Georgina Bustamante

Pays : États-Unis

Poste : coordinatrice CaMPAM

E-mail : gbustamante09@gmail.com

Date de l'évaluation: 10 novembre 2018

Dans le rapport, avez-vous constaté qu'il manquait des informations obligatoires pour évaluer de manière appropriée si le site proposé est conforme aux directives et aux critères (pour l'évaluation des aires protégées à inscrire au protocole SPAW) ? Si oui, lesquels ?

(Contenu du rapport : (I) Identification de l'aire protégée proposée, (II) Résumé analytique, (III) Description du site, (IV) Critères écologiques, (V) Critères culturels et socio-économiques, (VI) Gestion, (VII) Suivi et évaluation, (VIII) Parties prenantes, (IX) Mécanisme de mise en œuvre, (X) Autres informations pertinentes).

Pour LG et GB : Il manque des informations obligatoires et importantes dans le dossier:

- 1) Plan ou cadre de gestion adopté/approuvé
- 2) Niveaux et modèles d'utilisation publique (y compris les visites touristiques)
- 3) Identification de protocoles de suivi ou d'évaluation standards / approuvés.

**CRITÈRES REMPLIS :**

Critères écologiques

Selon vous, est-ce que l'aire protégée proposée répond à au moins un des critères écologiques ? Si non, veuillez justifier. Si oui, veuillez préciser lesquels.

(Critères proposés pour le processus d'inscription des aires protégées : représentativité, valeur conservation, rareté, naturalité (niveau de perturbation), habitats critiques, diversité, connectivité/cohérence et résilience)

Pour LG, voici les critères écologiques présents : représentativité, valeur de conservation, rareté, habitats critiques et diversité.

GB : voici les critères écologiques présents : Représentativité, valeur de conservation, rareté, naturalité, habitats critiques et diversité.

Critères culturels et socio-économiques

Selon vous, est-ce que l'aire protégée proposée répond à au moins un des critères de bénéfices culturels et socio-économiques ? Si oui, lequel ? (productivité, utilisation culturelle et traditionnelle, bénéfices socio-économiques)

LG : Le site proposé répond au critère « bénéfices socio-économiques » car il soutient le secteur touristique local.

Il y a cependant quatre sujets de préoccupation :

- 4) Le dossier de demande souligne que les « valeurs naturelles » du site « peuvent être monétisées par de petits entrepreneurs opérant dans le parc pour proposer des services aux touristes. » (Chapitre 5, p. 17). La section concernant l'engagement des parties prenantes (chapitre 8 du dossier) ne mentionne pas la participation de ces dernières aux décisions concernant les types, l'échelle, les mécanismes de sélection ou la gestion d'entreprises privées opérant dans le parc national. Le mécanisme actuel pour les consultations des parties prenantes devra sans aucun doute être révisé pour faciliter leur participation dans les prises de décisions.
- 5) Le dossier de demande (y compris les informations sur le plan de gestion) n'aborde pas la gestion des visiteurs au sein du parc.
- 6) Le potentiel d'une « agriculture forestière durable et à petite échelle » dans le parc est noté dans le dossier de demande mais n'est pas traité en tant que stratégie de gestion.

GB : 7) La déclaration officielle du parc est récente, et le dossier mentionne que « le cadre de gestion comme décrit ci-dessus est suffisant pour gérer le parc national Mount Scenery, puisque la Fondation pour la conservation de Saba (Saba Conservation Foundation, SCF) entretient le réseau des sentiers depuis de nombreuses années, bien avant l'établissement formel du parc. » Cependant, lorsque les sites sont répertoriés SPAW, ils doivent avoir un plan de gestion public formel, qui peut inclure des mesures de protection, des études sur des espèces importantes de faune et de flore, des limites quant à « l'agriculture forestière durable et à petite échelle » dans le parc, etc., puisque la déclaration officielle du parc et le référencement SPAW peuvent faire augmenter le nombre de visites.

### **Évaluation globale de la proposition**

**Selon vous et étant donné les commentaires de la section ci-dessus, recommandez-vous le référencement de cette aire protégée proposée dans le cadre du protocole SPAW ? Veuillez rédiger un bref paragraphe expliquant votre décision quant à l'éventuel référencement de l'aire protégée proposée**

*LG : Je recommande que la demande d'inscription au protocole SPAW du parc national Mount Scenery, Saba, Antilles néerlandaises ne soit pas acceptée pour le moment.*

*8) Je recommande au demandeur d'envoyer à nouveau sa demande lorsqu'il aura mis en place un processus de plan de gestion plus rigoureux, obtenu l'accord de l'État concernant ce plan et reçu un soutien au plan d'activités (par ex., le suivi, la gestion des visiteurs et des espèces en danger).*

*GB : Je recommande que la demande d'inscription au protocole SPAW du parc national Mount Scenery, Saba, Royaume des Pays-Bas ne soit pas acceptée et je recommande d'attendre que le dossier soit complet et inclue le plan de gestion, probablement dans la prochaine période.*

### **Autres commentaires :**

*LG :*

*9) Les informations présentées dans le document « Informations sur la gestion » indiquent qu'il existe un manque de capacité pour gérer le tourisme et les exigences du parc en matière de gestion des visiteurs, face à l'augmentation anticipée du nombre de visiteurs.*

*10) Ce manque de capacité se retrouve également dans le domaine des autorisations et de l'interaction avec les agences de régulation pour l'évaluation de l'impact environnemental (requise en vertu de l'ordonnance pour la désignation du parc), et de la restauration et gestion des ressources archéologiques du site.*

*11) La réponse au changement climatique n'est pas mentionnée, alors qu'il est censé être l'écosystème terrestre le plus important de l'île. Cet oubli majeur, ainsi que l'avancement de préparation de l'institution de gestion, sont des éléments venant appuyer la décision concernant le référencement précoce SPAW.*

*12) La proposition du Conseil de l'île (Island Council) pour l'établissement du parc national Mount Scenery indique clairement que la valeur provenant de l'établissement du parc est sa valeur d'usage. « L'économie de Saba compte sur un tourisme international lié à la nature. Ainsi, la valeur du service écosystémique la plus importante est la valeur d'usage pour un tourisme lié à la nature. » (Proposition du Conseil de l'île n° 2018.003, page 2 ou 5, paragraphe 2).*

*13) Le Conseil espère utiliser cette valeur d'usage en doublant les visites touristiques d'ici à 2020, et le parc représente un élément central de cette stratégie touristique. Cependant, la note d'informations sur la gestion du site incluse dans le dossier de demande indique que le plan d'orientation, le plan de développement stratégique et le plan de développement touristique sur la nature de Saba sont tous obsolètes. Par ailleurs, la façon dont ces plans obsolètes peuvent fonctionner en tant que « cadre élargi de planification » pour la gestion du nouveau parc national n'est pas claire (voir directive 14 (d)).*

*14) La plupart des terres du parc national sont supposées être privées (proposition du Conseil pour la désignation du site), mais sont en réalité abandonnées. La déclaration d'intention du gouvernement transfère-t-elle automatiquement la propriété à l'État ? Est-il possible qu'une fois le site déclaré, des personnes ou institutions en réclament la propriété ? Si des parcelles de terres du parc finissent par ne plus appartenir à l'État, quelles sont les implications sur la gestion pour résoudre les questions de propriété, au cours du processus juridique ou après celui-ci ? Les terres privées des parcs naturels sont particulièrement problématiques pour la gestion des aires protégées, et le dossier de demande ne mentionne pas le traitement de cette question dans le cadre de gestion.*

*15) Il existe une tendance qui consiste à rédiger des plans de gestion « vivants », c'est-à-dire un référencement des activités de gestion qui peut être modifié de temps à autre sans réécrire le plan de gestion. Sans donner d'opinion sur l'efficacité de cette approche, je recommande fortement l'abandon de cette forme de plan de gestion pour les aires protégées devant être répertoriées dans le cadre du protocole SPAW. En effet, ils ne fournissent pas une orientation stratégique suffisante pour pouvoir effectuer une planification sur le long terme, en particulier dans le contexte des objectifs de conservation régionaux.*

*GB : Les informations présentées dans le document « Informations sur la gestion » sont très bien structurées et détaillées. Tous ceux qui ont visité Saba savent que le niveau de conservation de cette petite île est élevé et qu'il faut la protéger sur le long terme. L'augmentation du nombre de visiteurs pourra avoir un impact sur la valeur de conservation et le niveau élevé de naturalité du parc. De ce fait, des mesures de conservation supplémentaires pourraient être nécessaires.*

### **En prenant en considération ces commentaires, le point focal des Pays-Bas a envoyé les contenus suivants :**

Nom du point focal : Paul Hoetjes  
Pays : Royaume des Pays-Bas  
Poste : coordinateur des politiques sur la nature  
E-mail : paul.hoetjes@rijksdienstcn.com  
Date de l'envoi : 15 novembre 2018

Pour une meilleure compréhension des déclarations du point focal, ces dernières ont été numérotées, tout comme les commentaires des experts :

*2) Le transport à destination de l'île par voie aérienne et ferry maritime est très limité, ce qui réduit par conséquent le nombre de visiteurs que l'île peut recevoir. Le secteur en croissance est le tourisme de croisière à bord de petits bateaux et la randonnée constitue l'activité favorite des touristes. Cependant, la SCF guide toutes les randonnées et il existe un nombre maximum de personnes autorisées par guide ou par randonnée. Selon une estimation prudente, le parc accueille actuellement entre 9 000 et 10 000 randonneurs par an (27 randonneurs par jour).*

*3) La gestion sera suivie chaque année via le protocole DCNA Management Succes et le protocole METT (Management Effectiveness Tracking Tool) de WWF.*



4) Comme indiqué ci-dessus, le plan de gestion est actuellement en cours de développement. Une partie de ce processus consiste à impliquer plusieurs parties prenantes pour répondre à des questions telles que la possibilité d'établissement de différentes entreprises privées. Néanmoins, jusqu'à présent chaque membre de la communauté (Saba est une île de seulement 2 000 habitants) a eu la possibilité de s'impliquer de manière active dans le processus de planification du parc (lors de plusieurs réunions publiques) et a reçu dans l'ensemble un soutien massif.

5) La SCF et le gouvernement de l'île interagissent de manière continue quant à la gestion des visiteurs. Depuis de nombreuses années, le gouvernement de l'île demande à la SCF de gérer le réseau des sentiers de randonnées de l'île (la plupart allant à présent être sous la responsabilité du parc). Les visiteurs ne sont pas autorisés à s'aventurer en dehors des sentiers balisés, ce qui permet également d'éviter les conflits avec les propriétaires de terres privées.

6) Une agriculture à petite échelle est déjà à l'œuvre (par ex., une petite production de bananes sur le Sandy Cruz Trail, une plantation de malanga sur le Buds Mountain Trail et la plantation rastafarienne sur le Mount Scenery Trail, en bordure du parc), et à part celle qui se trouve en bordure du parc, les autres sont de toutes petites plantations (moins de 3 000 m<sup>2</sup>). La possibilité de cultiver des cacaotiers sauvages et des caféiers existants, et d'augmenter leur nombre pour développer un produit de niche sera évaluée.

8) Le plan de gestion est actuellement développé par le gouvernement de l'île, en collaboration avec la SCF. Le financement (et la contribution) provient du gouvernement national et le plan est guidé par un groupe directeur composé de la SCF, du centre archéologique, du gouvernement de l'île et du gouvernement national. L'approbation du plan final est donc quasiment certaine.

9) En ce qui concerne la gestion des visiteurs, le transport à destination de l'île par voie aérienne et ferry maritime est très limité, ce qui réduit par conséquent le nombre de visiteurs que l'île peut recevoir. Le secteur en croissance est le tourisme de croisière à bord de petits bateaux et la randonnée constitue l'activité favorite des touristes. Cependant, la SCF guide toutes les randonnées et il existe un nombre maximum de personnes autorisées par guide ou par randonnée. Actuellement, le parc accueille à l'année environ 9 000 à 10 000 randonneurs seulement. Même si le nombre de randonneurs doublait d'ici à 2020, ce qui est très ambitieux, ils ne seraient que 55 par jour sur les sentiers.

10) En plus de la gestion des visiteurs, la SCF et le gouvernement de l'île sont en permanente interaction au sujet des permissions (toutes les propositions sont révisées par la SCF qui exerce des fonctions consultatives auprès du gouvernement de l'île), de la collaboration avec les agences de régulation, les EIA, etc.

Même s'il n'existe pas encore de plan de gestion officiel, la gestion du parc est déjà active car le gouvernement de l'île rémunère six gardiens et un directeur de sentiers administrés par la SCF (même si cette dernière ne reçoit pas de compensation pour cette fonction). De plus, il existe depuis plus de 20 ans un programme de volontariat canadien pour le développement du parc. Le directeur du parc de la SCF vient d'être nommé « agent spécial de police », ce qui l'autorise formellement à faire respecter la législation applicable et les ordonnances de l'île. Un second garde-forestier est maintenant employé par la SCF et les deux sont présents dans le parc au quotidien pour résoudre les éventuels problèmes.

11) Pour répondre au changement climatique, des indicateurs d'intensité lumineuse et de température sont installés au sommet du Mount Scenery et aux sources thermales. La température de l'eau de mer est également mesurée.

13) Le document « Informations sur la gestion » a été le premier projet fourni par le consultant engagé par l'île et a tout de même dû être révisé et vérifié. Certaines informations y étaient incorrectes. Il existe en effet un Plan d'orientation national sur la protection de la nature pour les Caraïbes néerlandaises 2013-2017 (mis à jour en 2018). L'île de Saba possède également un Plan de développement économique 2004-2007, qui est toujours valide et qui comprend parmi ses principes généraux : « Maintenir et protéger l'identité et l'environnement de Saba ». L'île est également dotée d'un Plan d'action pour le tourisme 2016-2018. En outre, une ordonnance de l'île interdit les constructions au-dessus de 550 mètres de la courbe de niveau.

14) Le Conseil de l'île n'a pas seulement proposé une déclaration d'intention mais a également approuvé la législation correspondante qui reconnaît légalement l'établissement du parc, y compris les réglementations en vigueur au sein du parc. Cela n'a pas d'impact sur la propriété du parc et il n'y a pas de transfert de propriété. Les propriétaires de terres privées situées à l'intérieur du parc sont cependant soumis à des réglementations appliquées dans le parc pour toutes les nouvelles activités qu'ils voudraient mettre en place sur leurs terres. Par conséquent, ils auront besoin d'un permis. Les activités en cours (seulement une agriculture à petite échelle) peuvent être poursuivies. De plus, la côte nord de l'île (la majorité du parc) est considérée comme un « terrain vague » sans valeur. Seule la partie sud du Mount Scenery a le potentiel d'être développée, mais elle est protégée par l'ordonnance de l'île établie de longue date qui restreint les constructions à plus de 550 mètres de hauteur. Ainsi, aucun conflit n'est en vue, en particulier parce qu'une étude antérieure sur la situation de la propriété terrienne dans la zone soulignait que la plupart des propriétés privées étaient composées de parcelles léguées indivisibles pour lesquelles la propriété individuelle était presque impossible. Dans les quelques cas où la propriété était claire, les propriétaires étaient tous en faveur de l'établissement du parc national. Étant donné que les visiteurs ne sont autorisés que sur les sentiers, aucun conflit ne peut avoir lieu.

15) Le plan de gestion du parc aura une durée de cinq ans. Une évaluation annuelle de l'efficacité de la gestion (qui suivra le protocole DCNA Management Succes et le protocole METT de WWF) permettra d'ajuster les actions si nécessaire. La gestion sera donc adaptable, mais uniquement pendant les objectifs stratégiques du plan élargi d'une durée de cinq ans. En outre, la SCF vient d'adopter un plan stratégique global d'une durée de cinq ans dans lequel est intégré le plan de gestion du parc national Mount Scenery.

**13. Nom de l'aire protégée pour laquelle le rapport de présentation a été soumis et pays dans lequel elle se trouve : Réserve naturelle nationale de l'Amana, en Guyane française**

Résumé des commentaires préliminaires du CAR-SPAW sur le rapport de présentation

*Le rapport a été correctement complété. Aucune information obligatoire ne manque (admissibilité)*

*Six critères écologiques proposés : représentativité, valeur de conservation, rareté, habitats critiques, diversité et connectivité.*

*Les trois critères culturels et socio-économiques proposés sont représentés : productivité, utilisation culturelle et traditionnelle, bénéfices socio-économiques.*

Evaluation externe par les experts :

Nom de l'expert consulté : Lloyd Gardner

Pays : îles Vierges des États-Unis

Poste : consultant en planification environnementale

E-mail : LSG\_JR@hotmail.com

Date de l'évaluation: 12 novembre 2018

Nom de l'expert consulté : Georgina Bustamante

Pays : États-Unis

Poste : coordinatrice CaMPAM

E-mail : gbustamante09@gmail.com

Date de l'évaluation: 2 novembre 2018

Dans le rapport, avez-vous constaté qu'il manquait des informations obligatoires pour évaluer de manière appropriée si le site proposé est conforme aux directives et aux critères (pour l'évaluation des aires protégées à inscrire au protocole SPAW) ? Si oui, lesquels ?

(Contenu du rapport : (I) Identification de l'aire protégée proposée, (II) Résumé analytique, (III) Description du site, (IV) Critères écologiques, (V) Critères culturels et socio-économiques, (VI) Gestion, (VII) Suivi et évaluation, (VIII) Parties prenantes, (IX) Mécanisme de mise en œuvre, (X) Autres informations pertinentes).

*LG : Des informations sur les questions clés, telles que les stratégies de gestion et l'implication des parties prenantes sont absentes, même si le dossier identifie les problèmes de communication et d'implication liés à certaines communautés. Sans accès au plan de gestion, il est impossible de déterminer si les stratégies de gestion sont adéquates et, donc, susceptibles de protéger l'intégrité de la réserve.*

*GB : Les documents pour l'inscription comprennent les informations pour les points I, II, III, VI, V, VIII, IX.*

*VI – Les documents pour l'inscription incluent les cartes de zonage et des habitats adéquats, et certaines mesures de gestion sporadiques (malgré un important budget de gestion, env. 4 000 500 euros), notamment des activités de sensibilisation, des publications d'informations sur la page Facebook (le site Web étant obsolète), des mesures d'exécution, des enquêtes environnementales. Les deux tiers de la réserve ont été loués à des fins agricoles, mais il n'existe aucune information sur le type de récoltes et leurs effets sur les habitats naturels.*

*VII – Des enquêtes environnementales ont été réalisées, mais sans aucune surveillance ni évaluation (ce qui est le cas pour la plupart des aires protégées dans les Caraïbes). La nidification des tortues de mer, l'une des principales valeurs de conservation de la réserve, n'est pas protégée de manière efficace : la communauté locale consomme des œufs de tortue et les quelques avertissements mentionnés n'ont pas contribué à réduire cette pratique.*

*Il n'existe que peu d'informations, voire aucune, sur la période 2016-2018.*

**CRITÈRES REMPLIS :**

**Critères écologiques**

Selon vous, est-ce que l'aire protégée proposée répond à au moins un des critères écologiques ? Si non, veuillez justifier. Si oui, quels sont ces critères ?

(Critères proposés pour le processus d'inscription des aires protégées : représentativité, valeur de conservation, rareté, naturalité (niveau de perturbation), habitats critiques, diversité, connectivité/cohérence et résilience)

*LG : Les critères écologiques respectés sont les suivants : représentativité, valeur de conservation, rareté, habitats critiques et diversité.*

*GB : Elle satisfait aux critères écologiques suivants : habitat de zone humide important et unique dans l'écorégion guyanaise, sites de nidification pour les oiseaux et les tortues de mer en danger. Aucune information sur l'impact de l'agriculture sur les habitats terrestres.*

*La réserve est proposée pour sa représentativité, ses habitats critiques, sa rareté et sa valeur de conservation des espèces emblématiques (les tortues de mer, les oiseaux migrateurs, le jaguar, l'ocelot, le lamantin et le capybara) et de leurs habitats (« une dynamique sédimentaire côtière exceptionnelle et l'une des plus importantes au monde grâce aux variations du littoral »). Il n'existe aucune information sur la naturalité (les effets de la pêche illégale, du braconnage des œufs de tortue et des terres agricoles).*

**Critères culturels et socio-économiques**

Selon vous, est-ce que l'aire protégée proposée répond à au moins un des critères de bénéfices culturels et socio-économiques ? Si oui, lequel ? (productivité, utilisation culturelle et traditionnelle, bénéfices socio-économiques)

*LG : Le site proposé à l'inscription répond à tous les critères culturels et socio-économiques.*

*GB : L'aire possède une valeur culturelle et socio-économique pour la communauté, car elle est visitée par de nombreux touristes. Il n'existe aucune information sur les avantages économiques de cette activité pour la communauté locale.*

**Évaluation globale de la proposition**

Selon vous et étant donné les commentaires de la section ci-dessus, recommandez-vous l'inscription de cette aire protégée au protocole SPAW ? Veuillez rédiger un bref paragraphe expliquant votre décision quant à l'inscription ou non de l'aire protégée proposée.

*LG : Je recommande que la candidature de la Réserve naturelle nationale de l'Amana pour une inscription au protocole SPAW soit approuvée. L'aire protégée est d'une importance locale et nationale pour le développement social, économique et environnemental.*

*GB : La réserve est une aire de conservation importante pour la communauté locale, la Guyane française et l'écorégion marine guyanaise, mais il existe certaines réserves quant à l'efficacité de la protection des sites de nidification des tortues de mer et à l'impact des terres agricoles.*

*Je recommande une approbation si plus d'informations sont fournies concernant ces deux aspects.*

Autres commentaires :

*LG : La structure de gestion ([http://reserve.amana.free.fr/gerer\\_1.php](http://reserve.amana.free.fr/gerer_1.php)) ne reflète pas les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs de gestion indiqués. Cela est en partie visible à travers les contradictions entre les efforts de gestion de la réserve et les processus d'autorisation (p. ex., pour l'agriculture).*

**En prenant en considération ces commentaires, le point focal français a envoyé les contenus suivants :**

Nom du point focal : Jean Vermot

Pays : France

Poste : coordinateur européen et international Milieux marins

E-mail : [jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr)

Date de l'envoi : 19 novembre 2018

**- Types et impact de l'agriculture dans la réserve :**

*Les aires situées au sud-est et au sud-ouest de la réserve sont historiquement agricoles. Le décret de la réserve a pris ce point en compte en autorisant la poursuite de cette tradition agricole sur les parcelles déjà exploitées. La RNA autorise donc la poursuite des activités agricoles historiques, à condition que les parcelles ne soient pas étendues. Les agents de la réserve surveillent régulièrement le territoire des fermes. Les vérifications effectuées n'ont montré aucun nouveau défrichement. En outre, la surveillance de la pression agricole dans les secteurs de Javouhey et Mana est continue depuis 2016, les résultats obtenus devront faire l'objet d'un suivi.*

**- Pêche illégale :**

*L'équipe de la RNA a lancé une collaboration avec les différents services qui coordonnent la police de la pêche ou y participent en Guyane française. Ces missions se sont révélées particulièrement efficaces avec l'arraisonnement de 30 bateaux de pêche et la destruction de plus de 60 km de filets entre 2013 et 2016.*

**- Protection des sites de nidification des tortues de mer :**

*L'observation et le contrôle des nids est l'une des priorités de la réserve. Actuellement, deux gardes de la réserve et des agents de l'ONCFS effectuent des patrouilles régulières lors de la saison de ponte et verbalisent les infractions observées.*

*En outre, la consommation des œufs de tortue de mer est hautement symbolique, en lien avec l'identité pour la population Kali'na vivant dans ou à proximité de la réserve. Pour la majorité des scientifiques travaillant sur les tortues de mer en Guyane française, un prélèvement limité des œufs n'est pas incompatible avec la conservation de l'espèce. Toutefois, le processus de dérogation vis-à-vis d'une interdiction relative aux spécimens de tortues de mer en vue d'une consommation traditionnelle reste à mettre en œuvre.*

**- Caractère naturel/état de conservation des environnements :**

*Une question prioritaire de la RNA concerne « les environnements et leur dynamique naturelle ». En effet, la principale caractéristique de la réserve est son évolution rapide, importante et permanente, même en dehors des activités humaines. Cette dynamique côtière unique au monde crée des difficultés lorsqu'il s'agit d'appréhender et de planifier la préservation des environnements naturels. Les méthodologies existantes sont mal adaptées à ce territoire changeant.*

**14. Nom de l'aire protégée pour laquelle le rapport de présentation a été soumis et pays dans lequel elle se trouve :  
*La Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura, en Guyane française***

Résumé des commentaires préliminaires du CAR-SPAW sur le rapport de présentation

*Le rapport a été correctement complété. Aucune information obligatoire ne manque (admissibilité)*

*Deux critères écologiques proposés : représentativité, diversité.*

*Les trois critères culturels et socio-économiques proposés sont représentés : productivité, utilisation culturelle et traditionnelle, bénéfices socio-économiques.*

Évaluation externe par les experts :

Nom de l'expert consulté : Lloyd Gardner

Pays : îles Vierges des États-Unis

Poste : consultant en planification environnementale

E-mail : LSG\_JR@hotmail.com

Date de l'évaluation: 12 novembre 2018

Nom de l'expert consulté : Paul Hoetjes

Pays : Pays-Bas

Poste : coordinateur des politiques sur la nature

E-mail : paul.hoetjes@rijksdienstcn.com

Date de l'évaluation: 7 novembre 2018

Dans le rapport, avez-vous constaté qu'il manquait des informations obligatoires pour évaluer de manière appropriée si le site proposé est conforme aux directives et aux critères (pour l'évaluation des aires protégées à inscrire au protocole SPAW) ? Si oui, lesquels ?

(Contenu du rapport : (I) Identification de l'aire protégée proposée, (II) Résumé analytique, (III) Description du site, (IV) Critères écologiques, (V) Critères culturels et socio-économiques, (VI) Gestion, (VII) Suivi et évaluation, (VIII) Parties prenantes, (IX) Mécanisme de mise en œuvre, (X) Autres informations pertinentes).

*LG : Des informations sur les questions principales, telles que les stratégies de gestion, la surveillance et l'évaluation de l'usage public (activité extractive), et la gestion des visiteurs, ne sont pas suffisantes. Ces questions sont peut-être couvertes dans le plan de gestion 2015-2020. Bien que le site soit important à des fins de conservation nationales, il existe peu d'informations sur l'importance régionale du site, hormis sa participation à un réseau local d'aires protégées.*

*PH : Les informations sont complètes.*

**CRITÈRES REMPLIS :**

Critères écologiques

Selon vous, est-ce que l'aire protégée proposée répond à au moins un des critères écologiques ? Si non, veuillez justifier. Si oui, quels sont ces critères ?

(Critères proposés pour le processus d'inscription des aires protégées : représentativité, valeur de conservation, rareté, naturalité (niveau de perturbation), habitats critiques, diversité, connectivité/cohérence et résilience)

*LG : Les critères écologiques respectés sont les suivants : représentativité, valeur de conservation, habitats critiques et diversité.*

*PH : OUI. Représentativité, valeur de conservation, rareté, diversité.*

Critères culturels et socio-économiques

Selon vous, est-ce que l'aire protégée proposée répond à au moins un des critères de bénéfices culturels et socio-économiques ? Si oui, lequel ? (productivité, utilisation culturelle et traditionnelle, bénéfices socio-économiques)

*LG : Le site proposé répond à tous les critères culturels et socio-économiques.*

*PH : OUI. L'ensemble des trois critères.*

Évaluation globale de la proposition

Selon vous et étant donné les commentaires de la section ci-dessus, recommandez-vous l'inscription de cette aire protégée proposée au protocole SPAW ? Veuillez rédiger un bref paragraphe expliquant votre décision quant à l'inscription ou non de l'aire protégée proposée.

*LG : Je recommande que la candidature de la Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura pour une inscription au protocole SPAW soit approuvée. L'aire protégée fournit un ensemble de services écosystémiques et l'intégrité du site est importante pour l'intégrité de l'écosystème côtier plus large du pays. [Remarque : cette déclaration se base sur la littérature traitant des écosystèmes de mangrove le long du littoral guyanais.]*

*PH : Cette aire respecte plusieurs critères écologiques, ainsi que des critères culturels et socio-économiques, et elle possède un plan de gestion solide. Elle est donc recommandée pour une inscription au protocole SPAW.*

Autres commentaires :

*LG : Le dossier de candidature indique que les aires de zones humides ne sont pas sous le contrôle souverain de l'État. Si l'inverse est correct et que les zones humides se trouvent dans le territoire souverain, cela implique que le site n'est pas entièrement détenu par l'État. Dans tous les cas, la question de la propriété doit être clarifiée, car elle a des conséquences majeures sur la gestion de la réserve. Les zones humides, particulièrement les forêts de mangrove de la côte, sont des écosystèmes critiques en Guyane, et la gestion efficace de ces écosystèmes doit représenter l'un des principaux objectifs pour l'inscription au protocole SPAW. Le demandeur doit fournir plus d'informations sur les usages, les vulnérabilités et la gestion des zones humides de la réserve (à supposer que ces questions ne soient pas traitées en détails dans le plan de gestion).*

*Il n'existe aucune indication sur la prise en charge du changement climatique, alors que le dossier de candidature mentionne l'importance de l'influence des rivières sur les systèmes de zones humides. Ce point est peut-être abordé dans le plan de gestion, mais il semblerait logique qu'il soit inclus dans le dossier.*

En prenant en considération ces commentaires, le point focal français a envoyé les contenus suivants :

Nom du point focal : Jean Vermot  
Pays : France  
Poste : coordinateur Europe et international Milieux marins  
E-mail : jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr  
Date de l'envoi : 19 novembre 2018

**- Territoire :**

*La plus grande partie de la réserve naturelle est située dans le domaine forestier permanent, qui fait partie du domaine de l'État. Deux parcelles privées, représentant 6 km<sup>2</sup>, empiètent sur l'ouest de la réserve.*

*Un fermier possède trois concessions agricoles dans le périmètre de la réserve.*

**- Changement climatique :**

*La Guyane et la Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura ne seront pas épargnées par certains effets du changement climatique. En Guyane française, les sécheresses pourraient augmenter sous l'effet combiné de la hausse des températures et de la stagnation des précipitations. Le niveau de la mer a augmenté d'environ 10 cm entre 1950 et 2010. Les habitats préservés par la Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura, tels que les mangroves et les marécages, ont toutefois une grande capacité de résilience et ils contribuent à l'atténuation des effets du changement climatique. L'une des préoccupations de la réserve, identifiée dans le plan de gestion, est la préservation de la bonne santé des zones humides.*

*Le changement climatique est bien identifié comme un problème majeur. Des études spécifiques doivent cependant être mises en œuvre afin d'identifier l'impact et le rôle de la réserve.*

---

#### **IV. CONCLUSION GÉNÉRALE DU CAR-SPAW**

*Pour chacune des propositions, la majorité des experts ont émis leurs conclusions avec quelques réserves importantes, qui ont la plupart été traitées par les Parties concernées par le biais de leurs points focaux.*

*Le CAR recommande au STAC de juger lors de discussions complémentaires si les éléments fournis par les Parties concernées dans ce rapport et pendant la réunion du STAC sont suffisants pour que ces propositions soient soumises pour approbation à la COP10.*

## ANNEXE I

### LETTRE D'INVITATION AUX MEMBRES DU « GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES » (29 OCTOBRE 2018) POUR LES INVITER À REVISER LES ZONES PROTÉGÉES REPRÉSENTÉES POUR LA LISTE SOUS SPAW

29 octobre 2018

De : Marius Dragin pour Sandrine Pivard

Directrice exécutive

Centre d'activités régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées

CAR/SPAW - PNUE

Chers experts,

Vous avez tous répondu positivement et très rapidement pour proposer votre soutien à la préparation du prochain STAC. Nous vous en remercions vivement.

La première partie du processus (collecte, traduction et évaluation préalable des propositions) a été plus longue que prévu, et ce pour de nombreuses raisons. Nous sommes toutefois heureux, malgré ce fâcheux contretemps, de vous transmettre les rapports à examiner.

Deux Parties ont soumis trois rapports au format annoté pour l'inscription de nouvelles aires protégées au protocole SPAW :

- Les Pays-Bas ont proposé une nouvelle aire protégée :

\* Le Parc national Mount Scenery sur l'île de Saba

- Le Gouvernement français a proposé deux nouvelles aires protégées :

\* La Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura

\* La Réserve naturelle nationale de l'Amana

Comme en 2016, nous avons besoin de vos évaluations avant la soumission lors du prochain STAC. Bien évidemment, les Parties concernées ne peuvent pas évaluer les rapports de leur propre pays. Ceci étant dit, vous êtes libres de vous organiser comme bon vous semble. Il nous faut au moins un expert par rapport et une relecture serait la bienvenue.

Pour faciliter votre travail, nous avons préparé une grille de révision avec les principaux critères émis dans les directives (et testés sur le dossier de l'île de Saba). N'hésitez pas à l'utiliser comme guide lors de votre évaluation et à nous faire parvenir vos commentaires pour le prochain STAC.

Puisque nous ne sommes pas des experts, cette grille a uniquement été réalisée dans le but de pré-évaluer « l'admissibilité » des propositions au regard des différents critères afin de pouvoir demander des compléments d'informations aux Parties concernées.

Vous devez également savoir que le Gouvernement français a envoyé une nouvelle version de ses propositions, avec beaucoup plus de détails concernant l'intérêt écologique des sites. Malheureusement, au vu de la réception tardive des documents, nous n'avons pas eu la possibilité de les traduire à temps. N'hésitez pas à les demander à Marius si vous souhaitez les consulter comme documents d'information.

Comme vous le savez déjà, nous avons déjà largement dépassé les dates limites théoriques pour la préparation du STAC de la période biennale. Compte tenu des délais serrés, nous devons également fixer une date limite pour les révisions. C'est pourquoi je vous demande de nous confirmer dès que possible que vous pourrez effectuer la révision du rapport qui vous a été attribué avant le mercredi 7.

Pour finir, les documents affectés ont été chargés sur la plateforme TeamWork et vous recevrez très rapidement une invitation par e-mail. Vous pourrez accéder aux fichiers, les télécharger, charger des nouveaux documents ou des nouvelles versions d'un document pendant votre travail.

Je vous remercie par avance de bien vouloir accuser réception du présent message et des documents joints correspondants. Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Fichiers à télécharger : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=FF0219D78EAE21197771393EB716C30B>

Meilleures salutations,

Sandrine Pivard

Directrice exécutive, Centre d'activités régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées

CAR/SPAW - PNUE

<http://www.car-spaw-rac.org/>

#### Documents joints dans un e-mail distinct :

- Listing under SPAW Protocol of RNN-Amana\_translated.docx (15 Mo)
- Mt Scenery National Parc.zip (17 Mo)
- Listing under SPAW Protocol of RNN-KR\_translated.docx (7 Mo)
- Listing under SPAW Protocol of RNN-KR.doc (7 Mo)
- Guidelines and criteria (final)-English.pdf (192 ko)

**ANNEXE II: LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES**

- **Paul C. Hoetjes**, Coordinateur des politiques sur la nature, Ministère de l'agriculture, de la nature et la qualité alimentaire (LNV), Bureau national pour les Pays-Bas caribéens (RCN), Kralendijk, Bonaire, Pays-Bas caribéens  
Contact : Paul.Hoetjes@rijksdienstcn.com
- **Georgina Bustamante**, Ph.D., Coordinatrice Réseau et forum du CaMPAM (Caribbean Marine Protected Area Management)  
Programme de renforcement des capacités PNUE-PEC pour les parties prenantes et les gestionnaires des AMP, Hollywood, Floride, États-Unis  
Contact : gbustamante09@gmail.com
- **Lloyd Gardner**, Directeur, Environmental Support Services, St Thomas, îles Vierges des États-Unis  
Contact : LGardner@ess-caribbean.com
- **Billy Causey**, Ph.D., Conseiller de direction principal, Office of National Marine Sanctuaries - NOAA, National Marine Protected Areas Center, Key West, Floride, États-Unis  
Contact : billy.causey@noaa.gov
- **Kalli De Meyer**, Bonaire, Royaume des Pays-Bas  
kallidemeyer@me.com
- **Susana Perera Valderrama**, Experte, Centro Nacional de Áreas Protegidas (CNAP), Cuba.  
Contact : susana@snap.cu
- **Elizabeth McLanahan**, Directrice (par intérim), National Oceanic & Atmospheric Administration NOAA/NMFS/International Affairs, États-Unis  
Contact : elizabeth.mclanahan@noaa.gov
- **Sandrine Pivard**, Directrice exécutive, Centre d'activités régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, Guadeloupe, France  
sandrine.pivard@developpement-durable.gouv.fr
- **Ileana Lopez**, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), Kingston, Jamaïque, Antilles  
Ileana.lopez@un.org

**ANNEXE III: CARTE DES AIRES PROTEGEES LISTEES EN DATE DE 2018**

Toutes les cartes sont disponibles ici: <http://www.car-spaw-rac.org/?Protected-Areas-listed-under-the,715>